

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008
--

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 27 octobre 2008 à 20 H 00, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 22 octobre 2008.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion, à savoir :

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Martine FRANTZ, Geneviève GROSSHENY, Rachel GRUSSENMEYER, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Jeannot LOOS, Joseph MEMHELD, Michaël MULLER, Laurent RINGEISEN, Edith SCHWAB et Gilbert SEYLLER.

Absents excusés : Eric MEMHELD, Jean-Michel STIRMEL, Christian SCHAUNER donne procuration à Christophe KNOBLOCH

Secrétaire de séance : Joseph MEMHELD

Assistante déléguée au secrétariat : Emilie SCHUTZ

## **Ordre du jour :**

1. Adoption du procès verbal de la séance du 08 septembre 2008
2. Compte rendu de la Commission des Finances du 21/10/2008
3. Enquête publique – Demande de la société Mathis de Muttersholtz
4. Réseau d'Education Spécialisé
5. Aménagement intérieur de la Mairie
6. Régies communales
7. Elections prud'hommales
8. Lotissement 4<sup>ème</sup> tranche – attribution du marché de maîtrise d'œuvre
9. Lotissement du Vieux Chêne
10. Divers
  - a. Droits de préemption
  - b. Jardin communal
  - c. Transport CG67

## 1. Adoption du procès verbal de la séance du 08 septembre 2008

Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulés à l'issue de la transmission du Procès Verbal de la séance du 8 septembre 2008, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 2. Compte rendu de la Commission des Finances du 21/10/2008

### 1. Plan de financement de l'extension de l'école

<b>Dépenses en HT</b>	
Construction	456 968,06 €
Maîtrise d'œuvre (14,5% des travaux)	66 260,36 €
Bureau de Contrôle Véritas	5 670,00 €
Mission SPS (ADC EST)	2 484,00 €
Total HT	531 382,42 €
TVA	104 150,95 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>635 533,37 €</b>

<b>Recettes</b>	
Subvention Région Alsace Bois	25 816,07 €
DGE	139 844,86 €
Crédit Relais TVA	100 000,00 €
Prêt classique	250 000,00 €
Autofinancement	119 872,44 €
	<b>635 533,37 €</b>

Ce chiffrage a été fait suite à la réunion d'ouverture des plis, les avenants futurs ne sont pas pris en compte (données inconnues à l'heure actuelle). L'autofinancement sera donc plus conséquent.

Le tableau suivant, ajouté après la commission des finances, inclut les premiers avenants reçus :

- Raccordement au regard d'assainissement : 8 313,35 € HT

- Avenant 1 Lot 1 (Gros œuvre) : 920,36 € HT

Concerne le raccordement de réseaux existants sur le puits d'infiltration (terrassements, évacuation des déblais, lit de sable, fourniture et pose de tuyaux, remblais...)

- Avenant 2 Lot 1 (Gros œuvre) : 2 049,60€ HT

Concerne des frais liés à l'interruption des travaux de chantier suite aux aléas suivants : présence d'un caniveau technique, interférence avec des fondations existantes et adaptation de fondations existantes (terrassement partiel...)

- Electro Energy : 4 249 € HT

Concerne 7 câbles posés dans les fouilles qui seront à poser en apparents sur le mur sous-sol (anciens câbles remplacés par des nouveaux)

- HVA (porte garage) : 870 € HT

Concerne la pose d'une nouvelle porte de garage, moins haute que la précédente d'environ 20cm. (lié à un problème de hauteur suite à la coulée de la dalle)

Après ces ajouts, le plan de financement se présente comme suit :

<b>Dépenses en HT</b>	
Construction	473 370,37 €
Maîtrise d'œuvre (14,5% des travaux)	68 638,70 €
Bureau de Contrôle Véritas	5 670,00 €
Mission SPS (ADC EST)	2 484,00 €
Total HT	550 163,07 €
TVA	107 831,96 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>657 995,03 €</b>
<b>Recettes</b>	
Subvention Région Alsace Bois	25 816,07 €
DGE	139 844,86 €
Crédit Relais TVA	100 000,00 €
Prêt classique	250 000,00 €
Autofinancement	142 334,10 €
	<b>657 995,03 €</b>

Les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition à l'unanimité.

## 2. Extension de l'école- emprunts bancaires

Dans le cadre du financement de l'école, quatre devis ont été sollicités auprès de banques diverses : Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel et Dexia.

Il a été demandé deux offres : l'une pour un crédit relais TVA sur 24 mois pour une somme de 100 000 € et un prêt classique d'un montant de 250 000 €, taux variable et taux fixe pour une durée de 12, 15 ou 20 ans.

	Prêt classique Taux fixe			Prêt classique Taux variable			Crédit Relais TVA	Frais de dossier/ Frais d'emprunts
	12 ans	15 ans	20 ans	12 ans	15 ans	20 ans		
DEXIA	5,27%	5,43%	Pas de proposition	Pas de proposition			5,96%	0,15% du capital
CREDIT AGRICOLE	5,59%	5,63%	5,67%	5,61%	5,61%	5,61%	5,465%	150 €
CREDIT MUTUEL	5,20%	5,20%	5,35%	5,05%	5,05%	5,15%	5,20%	Néant
CAISSE D'EPARGNE	5,70%	5,80%	5,97%	6,65%	6,71%	6,83%	5,56%	150 €

D'après le tableau suivant, les membres de la Commission des Finances ont décidé d'opter pour le prêt à taux variable sur 15 ans au Crédit Mutuel et le crédit relais TVA proposé par le crédit Mutuel. En effet, le taux variable reste le moins cher et de plus il est figé sur une période de 24 mois. Il peut varier entre 7% ou 3% mais pas au-delà ces taux. C'est un taux encadré, qui est sécurisant. Le taux variable donne plus de souplesse et permet de réduire la durée du prêt alors que le taux fixe est soumis à des contraintes : si les taux baissent, la commune est perdante. S'ensuit alors un débat qui partage les conseillers entre le taux fixe, et le taux variable. Certains préfèrent opter pour un taux fixe, qui est jugé plus sécurisant tandis que les autres pensent qu'il vaut mieux choisir le taux variable. Au final, le choix de la Commission des Finances est adopté par 15 voix pour et 1 abstention à savoir : le prêt à taux variable sur 15 ans au Crédit Mutuel et le crédit relais TVA proposé par le crédit Mutuel.

Jean-Marie BECK explique qu'au vu de la dernière réunion de chantier, des avenants sont encore à venir et le montant final du prêt devra être arrêté ultérieurement, il faudra probablement passer de 250 000 à 300 000 € d'ici la fin de l'année. Ce point sera discuté et décidé au prochain Conseil.

### **3. Décision modificative**

Dans le cadre d'une régularisation budgétaire, il convient de prendre la décision modificative d'ouverture de crédits suivante ; dépenses au C/2315-041 et recettes au C/238-041 d'un montant de 19 800 € pour permettre la récupération d'avances forfaitaires faites aux entreprises dans le cadre des marchés. Les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition à l'unanimité.

### **4. Modification délibération du 8 décembre 1997 traitant de la prime de fin d'année**

La délibération prise le 8 décembre 1997 doit être modifiée comme suit :

- le 13<sup>ème</sup> mois ou prime de fin d'année est versé aux agents de la Commune en même temps que le traitement du mois de novembre soit par un versement unique
- le montant de la prime de fin d'année est basé sur le traitement brut afférent à l'indice de chaque agent au 31 octobre de l'année en cours
- pour tout agent quittant la collectivité en cours d'année, le 13<sup>ème</sup> mois sera payé au moment du départ, avec le dernier traitement et le montant sera basé sur le traitement brut afférent à l'indice de l'agent le mois précédent, au prorata du temps de présence.

Les autres points demeurent inchangés.

Les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition à l'unanimité.

### **5. Divers**

#### **a. Subvention de la Région Alsace pour l'extension de l'école**

La commune a reçu une subvention de la Région Alsace d'un montant de 25 816, 07 €, pour l'usage des matériaux bois et la vocation écologique du projet.

#### **b. Subvention pour l'association des arboriculteurs**

L'association des arboriculteurs sollicite une subvention de la part de la commune pour la prise en charge des frais de vin d'honneur à l'occasion de l'exposition fruitière qui a eu lieu le 28 septembre 2008. Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 100 €. Les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition à l'unanimité.

#### **c. Achat d'un appareil photo numérique pour la mairie**

La commune souhaite acquérir un appareil photo numérique afin de pouvoir disposer d'un matériel lors des manifestations, des réunions de chantier etc... Il est demandé à la commission d'approuver le projet d'achat d'un appareil photo numérique. Des devis seront sollicités prochainement et il sera demandé à la commission de faire son choix lors d'une prochaine réunion. Cette dépense n'est pas une dépense d'investissement mais une dépense de fonctionnement. Les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition à l'unanimité.

#### **d. Panneaux de signalisation**

Pour le pont de la rue du Lac, il y a lieu d'acheter deux panneaux limitant le tonnage des véhicules passant sur le pont. Trois devis ont été sollicités ; Lacroix Signalisation (338,10 € TTC), Est Signalisation (393, 36€ TTC) et MSR (345,18 € TTC).

La Commission décide de retenir le mieux disant soit Lacroix Signalisation. Les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition à l'unanimité.

### **3. Enquête publique – Demande de la société Mathis de Muttersholtz**

La société Mathis sollicite l'autorisation d'étendre son exploitation des installations de transformation et de travail du bois à Muttersholtz, 3 rue des Vétérans. La préfecture a donc prescrit une enquête publique sur ce sujet.

Le Maire explique qu'il a pris connaissance du dossier, qui est bien constitué. La Commune de Wittisheim n'a pas d'objection à formuler.

### **4. Réseau d'Education Spécialisé**

L'implantation d'un poste d'enseignant spécifique sur le secteur de Sundhouse pour le Réseau d'Education Spécialisé (RASED) concerne les neuf communes de la CCGR et celle de Muttersholtz.

L'intervention des membres de ce réseau nécessite de doter l'équipe enseignante de matériels indispensables au bon fonctionnement de celui-ci. A cet effet, la CCGR s'est fait communiquer, par l'enseignante chargée de cette aide rééducative, la liste des matériels dont elle aurait besoin. Il est ainsi proposé aux communes partenaires dans le RASED ce qui suit :

- la commune de Sundhouse portera le projet d'investissement pour la 1<sup>ère</sup> année et les dépenses de fonctionnement pour les années ultérieures
- le montant à consacrer à l'investissement au titre de cette première année est fixé à 1 300€
- le budget annuel de fonctionnement est fixé à 500€ (montant maximum qu'il convient de justifier par des factures de détails)

La répartition de ces sommes se fera au prorata du nombre d'habitants des communes concernées.

Les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition à l'unanimité.

### **5. Aménagement intérieur de la Mairie**

Pour l'année 2009, il convient d'envisager de réaménager l'intérieur de la mairie, pour plusieurs raisons :

- Aspect sécurité : les registres d'état civil sont des documents uniques et se trouvent aujourd'hui dans une armoire en plastique, dans un endroit de passage. Il conviendra de les isoler, dans une pièce à part ou de les conserver dans une armoire ignifuge.
- Libérer l'accès handicapé
- Optimiser les conditions de travail du secrétariat
- Prévoir un poste informatique supplémentaire et un bureau pour permettre l'accueil de stagiaires
- Isoler le photocopieur

Il sera fait appel à des architectes d'intérieur pour avoir des idées, des esquisses et des données chiffrées. Justin FAHRNER explique que Dominique SPATZ, architecte de Muttersholtz est venu faire une visite des lieux et a proposé certaines choses, notamment le déplacement des sanitaires du personnel pour gagner de l'espace et la réorganisation du bureau d'accueil.

Les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition de poursuivre l'étude à l'unanimité.

### **6. Régies communales**

Dans le cadre de l'installation d'Hélios à la Trésorerie, il convient de mettre à jour les données concernant les régies, certains arrêtés datant de 1977, et n'étant plus d'actualité.

Il s'agit de supprimer certaines régies qui n'ont plus lieu d'être telles que la régie de droit de publication et la régie d'encaissement des cotisations à la bibliothèque municipale.

La régie pour le plan d'eau est toujours d'actualité, le régisseur est Roger Knobloch.

Pour la régie des droits de place, Jean-Claude KRETZ est régisseur, il y a lieu de choisir un nouveau suppléant, la personne figurant sur l'arrêté n'étant plus en activité. La personne nommée suppléante pour la régie des droits de place est Fabien SEYLLER. Les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition à l'unanimité.

## 7. Elections prud'homales

Dans le cadre de l'organisation des élections prud'homales du 3 décembre prochain, le Maire est tenu de constituer une commission administrative chargée en particulier d'arrêter la liste électorale.

Cette commission est composée du Maire, du délégué de l'administration, en l'occurrence Edith SCHWAB, du délégué du Tribunal d'Instance, à savoir Jean-Marie BECK, d'un électeur inscrit au collège employeurs + 1 suppléant et d'un électeur inscrit au collège salariés + 1 suppléant.

Les électeurs Employeurs et Salariés sont nommés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire :

- Collège Employeurs : Jean-Marc ACKERMANN et Arlette RINGEISEN (suppléante)
- Collège Salariés : Yolande LEIBEL et Annette KNOBLOCH (suppléante)

Les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition à l'unanimité.

## 8. Lotissement 4<sup>ème</sup> tranche – attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de la création du lotissement de la Gare – 4<sup>ème</sup> tranche, la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie pour faire le choix du maître d'œuvre.

Il a été décidé de retenir le cabinet de géomètres Faber&Schaller d'après le détail suivant :

Prestations proposées	BEREST	SAFEGE	FABER&SCHALLER
Permis d'aménager	8 200,00 €	6 800,00 €	6 800,00 €
Déclaration Loi sur l'Eau	2 800,00 €	3 200,00 €	3 800,00 €
Mission maîtrise d'œuvre (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR*)	7,8% de 400 000 = 31 200 €	6,8% de 400 000 = 27 200 €	Propose un forfait : 19 000 €
Mission de géomètre: plan topographique et parcellaire	(Valeur estimée) 900 €	(Valeur estimée) 900 €	900 €
PV de remembrement et implantation	(Valeur estimée) 5600 €	(Valeur estimée) 5600 €	5 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 700,00 €</b>	<b>43 700,00 €</b>	<b>36 100,00 €</b>

\* AVP (Avant-Projet), PRO (Projet), ACT (Assistance au Maître d'Ouvrage pour la passation du ou des Contrats de Travaux), VISA (Visa des études d'exécution), DET (Direction de l'Exécution ou des contrats de Travaux), AOR (Assistance aux Opérations de Réception)

Faber&Schaller a fait une offre plus complète que les deux autres prestataires, notamment pour la mission de géomètre, qui n'est pas incluse dans les deux autres propositions.

Berest et Safège n'ont pas fait de proposition pour les missions de géomètre: plans topographiques et PV de remembrement, qui seront à rajouter au coût initial. Au coût équivalent de ces prestations à sous-traiter, Safège et Berest sont plus élevés. D'autre part, l'offre de Faber&Schaller est plus basse que les deux autres, c'est pourquoi la Commission d'Appel d'Offre a décidé de retenir Faber&Schaller de Sélestat. Les membres du conseil Municipal adoptent la proposition à l'unanimité.

## **9. Lotissement du Vieux Chêne**

Lors de la précédente séance, à l'évocation de la chicane d'entrée qui sera à construire pour l'accès au lotissement du « Vieux Chêne », le Conseil avait suggéré de demander une participation au lotisseur par le biais de la PVR. La sous-préfecture a informé la commune que ce type d'équipement n'entre pas dans le cadre de la PVR. Il conviendra de trouver avec le lotisseur une autre solution pour une éventuelle participation à la chicane d'entrée. Adopté.

## **10. Divers**

### **d. Droits de préemption**

Le Maire informe que le droit de préemption n'a pas été exercé lors des ventes immobilières suivante :

De Mme Yvonne SIMLER à M. Christophe CARA pour les terrains à bâtir situés rue de Sundhouse – section 7, parcelle 176 d'une superficie de 430 m<sup>2</sup>.

De M. Lucien REBERT à M. Pascal GRUSSENMEYER pour le terrain situé au lieu dit Bruckrain – section 21, parcelle 375/65 d'une superficie de 1 065 m<sup>2</sup>.

### **e. Jardin communal**

Monsieur Thierry FRITSCH a résilié son bail pour le jardin n° 12, situé section 41, parcelle n°37 au lieu dit HOLZWEG, d'une superficie de 2,58 ares, pour un prix de 1,3652 € l'are.

Monsieur Abdesselam GRADA, domicilié 52 rue de Bergheim à Wittisheim figure en première place sur liste d'attente pour obtenir ce jardin et il est toujours intéressé à l'heure actuelle. Il est proposé au Conseil de lui confier le bail à compter du 11 novembre 2008. Adopté.

### **f. Transport CG67**

Lors du dernier conseil Municipal, le Conseil avait pris une motion d'opposition pour la suppression de l'arrêt de bus « Place des Fêtes ». Un courrier détaillant les motifs de cette opposition a également été adressé au Conseil Général du Bas-Rhin. Monsieur le Maire et les Adjointes ont rencontré Monsieur MEYER, chargé de notre secteur au Service Transports du CG67 et suite à cet entretien, il a été convenu que les quatre points d'arrêt seront restaurés aux alentours du 15 octobre. Ils seront desservis selon la commune d'arrivée :

- Arrivée de Hilsenheim fera les arrêts suivants : Place des Fêtes, Mairie et Dahlias
- Arrivée de Muttersholtz fera les arrêts suivants : Route de Muttersholtz, Mairie et Dahlias
- Arrivée de Bindernheim fera les arrêts suivants : Mairie et Dahlias

### **g. Vente de bois**

Le Maire informe qu'une vente de bois de chauffage aura lieu le 17 novembre 2008 à 20 heures en mairie.

#### **h. Accueil minimum des élèves**

Le Maire explique qu'il a l'obligation de fournir à l'Académie de Strasbourg une liste de personnes susceptibles d'assurer l'accueil des élèves en cas de grève des enseignants. Il a adressé des courriers aux assistantes maternelles de la commune et certains enseignants et ATSEM en retraite pour les solliciter. En parallèle, un appel à volontaires a été fait par le biais du bulletin paroissial et de l'affichage en mairie et dans les commerces.

#### **i. Rapport annuel 2007 du Syndicat des Eaux**

Le Maire projette le rapport annuel 2007 du Syndicat des Eaux à l'ensemble des conseillers municipaux.

#### **j. Rapport annuel 2007 du SMICTOM d'Alsace Centrale**

Le Maire présente le rapport annuel 2007 du SMICTOM d'Alsace Centrale à l'ensemble des conseillers municipaux par le biais d'un diaporama.

#### **k. Extension de l'école**

Le Maire présente aux conseillers des photos du chantier de l'école depuis ses débuts.

#### **l. Fête de la Tarte Aux Quetsches**

Justin FAHRNER remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à la réussite du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Fête de la Tarte Aux Quetsches et notamment les associations.

#### **m. Annuaire de la société de la Hardt**

Justin FAHRNER présente l'annuaire de la société de la Hardt, un article porte sur la chasse aux sorcières à Wittisheim. Pour 2009, un article sera consacré au centenaire du Riedbahnnel.

#### **n. Mémoire de vies**

Justin FAHRNER présente un projet qui verra le jour dans les deux prochaines années : l'édition d'un livre sur Wittisheim, en partenariat avec l'éditeur Carré Blanc, qui mène régulièrement ce type de projet avec d'autres communes.

Un comité de pilotage sera monté, regroupant des conseillers municipaux et des Wittisheimois volontaires, avec pour objectif premier la récolte de photographies d'époque et d'informations diverses. Ce projet peut être mené par la Commune ou l'Office.

#### **o. Wettzer Blatt'l**

La rédaction du Wettzer Blatt'l du mois de décembre va débiter prochainement. Justin FAHRNER invite tous les conseillers à lui faire part de leurs propositions par écrit. Lui-même évoque l'idée d'articles portant sur la vie du secteur pendant la Première Guerre Mondiale.

#### **p. Enquête radar**

L'enquête du radar est faite avec le bilan suivant : on constate globalement sur une semaine, une vitesse moyenne proche de 50km/h aux entrées et sorties de la commune. Les dépassements concernent un tiers des véhicules. En général, la limite de vitesse est respectée. Pour davantage de précision, l'idéal serait de le laisser 24 heures durant mais cela n'est actuellement pas faisable en raison de problèmes d'assurance.

#### **q. Jumelage avec Rheinhausen**

Justin FAHRNER explique qu'il se rendra à Rheinhausen le jeudi 30 octobre 2008 pour préparer le jumelage, qui sera officialisé en avril 2009. Il va proposer une rencontre entre les conseillers municipaux des deux communes.



**L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 15.**

Le Secrétaire de séance,  
Joseph MEMHELD.

Le Maire,  
André KRETZ.